



Maison de Justice et du Droit

- Conseils
- Informations
- Aide aux démarches
- Renseignements
- Suivi personnalisé

Espace de conseils juridiques



Ne pas jeter sur la voie publique - CAESE 30082019

Trouver la réponse pratique à vos questions juridiques

☎ 01 69 92 11 70

Maison de Justice et du Droit (MJD)
1, rue du Coq - 91150 ÉTAMPES
Tél. : 01 69 92 11 70
mail : mjd@caese.fr
site : www.caese.fr





« La République doit assurer à tous un égal accès au droit »

À tous, car si nul n'est censé ignorer la loi, les praticiens du droit eux-mêmes ont des difficultés à suivre les évolutions législatives, compte tenu de la prolifération des textes, de leur complexification et des réformes successives.

Pour tous les citoyens, accéder au droit est devenu indispensable pour exercer des actes de la vie courante, qu'ils concernent le logement, la vie familiale, le travail, les droits sociaux, le droit de la consommation (internet, téléphonie mobile...).

Création de la loi du 10 juillet 1991, l'aide à l'accès au droit vise à permettre à tous les citoyens de connaître ses droits et ses obligations, d'être orientés vers les services compétents, d'être aidés dans l'accomplissement de toutes démarches juridiques et de bénéficier de consultations juridiques.

Cette loi a institué les conseils départementaux d'accès au droit (CDAD) dont le rôle consiste à :

- définir une politique départementale d'accès au droit, en partenariat avec les acteurs locaux concernés,
- fédérer les financements de différentes origines,
- piloter et coordonner les actions en la matière.

Le CDAD de l'Essonne, en partenariat avec tous les acteurs de terrain et les professionnels de l'information juridique, anime la politique de l'accès au droit dans le département. Il prend notamment en compte la configuration géographique du département, l'implication des élus locaux et les besoins des territoires ainsi que les actions menées antérieurement (barreaux, collectivités locales ou associations).

Compte tenu des besoins du territoire Sud-Essonne, de la qualité des actions menées au sein du point d'accès au droit d'Étampes et de l'investissement tant du maire d'Étampes, que de la communauté d'agglomération de l'Etampois, le CDAD a soutenu la demande de transformation du point d'accès au droit en maison de justice et du droit.

Nous souhaitons une belle vie à cette nouvelle structure qui permettra à la justice d'être plus proche des citoyens et renforcera l'offre d'accès au droit en Sud Essonne.

Benjamin DEPARIS,
Président du TGI d'Évry
et Président du CDAD de l'Essonne

Caroline NISAND,
Procureur de la République
près le Tribunal de Grande Instance d'Évry
et vice-Présidente du CDAD de l'Essonne



« Une justice plus proche et plus accessible »

Vous apporter une aide juridique ou des conseils avisés indispensables à bien des démarches de la vie courante, sans que vous ne soyez obligés de vous rendre par monts et par vaux à des kilomètres de votre domicile, voilà l'essence même de ce que vous propose la Communauté d'Agglomération avec sa Maison de Justice et du Droit. Avec elle, la justice se rapproche de vous !



Ouverte à tous, c'est un lieu d'écoute, de conseils et d'information qui permet à chacun de connaître ses droits pour mieux les faire valoir et d'obtenir le soutien dont il a besoin. Avocats, écrivains publics, conciliateurs, huissiers, médiateurs familiaux, délégués du défenseur des Droits, et autres professionnels interviennent ainsi toutes les semaines soit au total pas moins d'une vingtaine de permanences à retrouver dans les pages qui suivent.

Idéalement située au cœur de l'Agglomération, dans le centre-ville d'Étampes et accueillant chaque année près de 6 000 personnes, cette structure convoitée assure une présence judiciaire de proximité et vient garantir à chacun un égal accès aux droits et aux ressources juridiques. Elle constitue en effet un cadre privilégié permettant la mise en œuvre de mesures de médiation et de conciliation, en coordination avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Essonne.

Enfin, grâce à la transformation récente du Point d'Accès au Droit en Maison de Justice et du Droit qui marque la judiciarisation de la structure, l'Agglomération apporte sur son territoire une compétence supplémentaire et renforce son concours dans la prévention de la délinquance et l'aide aux victimes.

Johann MITTELHAUSSER
Président de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne

Qu'est-ce qu'une Maison de Justice et du Droit ?



La Maison de Justice et du Droit (MJD) est un lieu d'accueil gratuit qui permet d'apporter une information et des conseils sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Ce service de proximité permet à toute personne de bénéficier :

- D'informations générales sur les droits, devoirs et obligations,
- D'une aide dans l'accomplissement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une obligation (aide à la rédaction de dossiers d'aide juridictionnelle...)
- D'informations juridiques gratuites par des professionnels du droit (avocats, notaires,...).

Notre MJD est la quatrième du département de l'Essonne.

Elle compte en 2019 pas moins de 20 permanences dans des domaines très variés.

Le personnel de la MJD vous oriente vers les intervenants spécialisés de la structure en fonction de la nature de votre demande.

Les rencontres se font uniquement sur rendez-vous par téléphone ou directement sur place. Le personnel de la MJD et les différents permanenciers présents dans la structure, juristes d'association et professionnels du droit, sont à votre écoute et garantissent la confidentialité de vos échanges.

VALORISATION DE VOS DROITS

LES AVOCATS DU BARREAU DE L'ESSONNE

Les avocats du barreau de l'Essonne interviennent au sein de la MJD pour assurer des consultations juridiques. Ils peuvent vous informer sur tous les domaines du droit (droit du travail, droit de la famille, droit pénal, droit des successions, droit des entreprises...). Le Barreau de l'Essonne est un partenaire privilégié de la MJD.

Permanences les 1^{er} et 3^e mardis du mois de 17h à 19h, toujours sur rendez-vous.

AGE 91

Droit

PERMANENCES A VOTRE SERVICE

Un juriste informe les personnes âgées et leurs familles sur leurs droits et obligations dans les domaines civil, pénal, social et administratif (mesures de protection, obligation alimentaire, aide sociale, droit des successions...).

Permanences les 2^e et 4^e lundis du mois de 9 h à 12 h, toujours sur rendez-vous.

L'ASSOCIATION NOUVELLES VOIES

L'Association propose des permanences d'accompagnement juridique et administratif sous forme de prestations diverses pour le public :

- Écrivain public : compréhension et rédaction de courrier, prise de rendez-vous...
- Accompagnements individuels : constitution et suivi de dossiers administratifs et juridiques (scolarité, retraite, assurance, aide juridictionnelle...),
- Orientation juridique : identification des problèmes à caractère juridique et orientation vers d'autres intervenants (juristes spécialisés, avocats, médiations familiales, soutien psychologique...).

Les domaines principaux d'intervention concernent les problèmes liés au travail, à la famille, aux étrangers, au logement et au surendettement.

Permanences les 1^{er} et 3^e vendredis du mois de 9h à 12h, toujours sur rendez-vous.

LA CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE L'ESSONNE

Professionnel du droit et officier ministériel, le notaire apporte un conseil d'expert en matière de droit de la famille, de droit immobilier, de gestion de patrimoine et de droit d'entreprise.

À travers les actes authentiques qu'il rédige, il conseille, prévient les conflits et concilie les parties.

Permanence le 3^e jeudi du mois de 9h à 12h, toujours sur rendez-vous.

LE DÉLÉGUÉ TERRITORIAL

Défenseur des droits en charge de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité

Le Délégué aide les victimes de discrimination dans leur recherche d'emploi, leur travail, l'accès à un logement, à une formation, un service ou un loisir... Pour leur répondre, des correspondants locaux du Défenseur des droits tiennent des permanences locales pour les écouter, les renseigner sur les démarches à poursuivre, les orienter ou rechercher une solution à l'amiable. Ils peuvent aussi les aider à constituer un dossier de réclamation.

Permanences le 2^e mardi du mois de 14h à 17h, toujours sur rendez-vous.



LE CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)

Les juristes du CIDFF sont généralistes et informent le public sur leurs droits en tous domaines : droit des personnes, droit du travail et droit social, droit des biens et droit pénal.

Les juristes remettent toujours avec la personne reçue sa situation dans sa globalité, à partir de la question posée, de manière à ce qu'elle puisse, une fois informée sur ses droits et leurs limites, faire le choix des démarches qu'elle entreprendra ou non.

Il s'agit pour le public d'un service gratuit, anonyme et confidentiel.

Permanences les 1^{er}, les 2^e et 3^e mercredis du mois de 14h à 17h et les 4^e jeudis du mois de 14h à 17h, toujours sur rendez-vous

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL FEMMES SOLIDAIRES

L'association Femmes Solidaires est reconnue « mouvement d'éducation populaire » par décret depuis 1981, bénéficiant d'un statut consultatif auprès des Nations Unies.

Avec un réseau de 185 associations en France et plus de 25 000 femmes, Femmes Solidaires agit pour faire reculer toutes les formes de discriminations et de dominations, le sexisme et le racisme, pour faire avancer l'égalité

et les droits des femmes, qu'il s'agisse de droit et d'accès à l'emploi, de l'égalité des femmes et hommes au travail, de la parité ou de la lutte contre toutes les violences faites aux femmes.

- L'association s'adresse à toutes les femmes dans leurs diversités en leur permettant de devenir actrices et d'oser prendre la parole à l'occasion d'actions locales, de rencontres, de sorties culturelles...

- L'association anime des permanences d'écoute pour conseiller et accompagner les femmes dans leurs démarches.

- Elle peut aussi se porter partie civile dans les procès relatifs aux violences physiques et/ou morales (viol, harcèlement, excision, mariage forcé, violences conjugales, ...) faites aux femmes.

Permanences le 1^{er} jeudi du mois, de 13h30 à 16h30, toujours sur rendez-vous.



POUR QUE JUSTICE SOIT FAITE

LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Il est chargé de rechercher une solution amiable et équitable à certains litiges civils : entre propriétaire et locataire, entre voisins, en matière de consommation... Il ne peut pas intervenir dans les affaires concernant l'état des personnes, le droit de la famille (divorce, pensions alimentaires, résidence des enfants, ...) ou des litiges avec l'administration.

Pour concilier les personnes, il proposera une, ou parfois, plusieurs réunions, pour écouter les arguments des différentes parties. Il pourra se rendre sur les lieux du désaccord.

Permanences les 1^{er} et 3^e mardis du mois, de 9h à 12h. Et les 1^{er}, 2^e et 4^e lundis du mois de 13h30 à 16h30, toujours sur rendez-vous.

LE DÉLÉGUÉ TERRITORIAL DÉFENSEUR DES DROITS

pour la médiation avec les services publics.

Les délégués reçoivent directement les citoyens dans des structures de proximité où ils les informent, les orientent, cherchent à résoudre leur problème à l'échelle locale.

Dans des cas plus complexes, ils les aident à constituer le dossier qu'ils transmettront au défenseur des droits.

Permanences les 1^{er} et 3^e lundis du mois de 10h à 12h, toujours sur rendez-vous.

LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Elle intervient dans un cadre pénal auprès des mineurs qui font l'objet d'une décision judiciaire. À ce titre, le service éducatif de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Brétigny-sur-Orge se propose de vous éclairer et de répondre à vos questions si vous êtes confrontés à une situation de cet ordre.

Permanences toujours sur rendez-vous.

LES DÉLÉGUÉS DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

Pour mettre en œuvre, à la demande du Parquet, des mesures alternatives aux poursuites : rappel à la loi...

Permanence sur convocation uniquement.



LE SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION (SPIP)

Les missions du SPIP sont de réaliser des enquêtes sociales préalables à la comparution devant une juridiction et de veiller à l'application des obligations ordonnées par le juge d'application des peines.

En outre, il devra :

- Prévenir des effets désocialisant de l'incarcération,
- Favoriser la réinsertion sociale,
- Rechercher les moyens d'individualiser et d'aménager les peines,
- Maintenir les liens familiaux,
- Assurer l'aide aux sortants de prison.

Permanence sur convocation uniquement.

L'ASSOCIATION DU CONTRÔLE JUDICIAIRE EN ESSONNE (ACJE91)

Cette association a pour mission d'assurer le suivi socio-judiciaire des personnes placées sous contrôle judiciaire dans l'Essonne en vue d'accompagner leur réinsertion sociale et professionnelle.

Elle a également pour but de prévenir la récurrence des actes délictueux ou criminels.

Permanence sur convocation uniquement.

CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DES HUISSIERS DE JUSTICE DE L'ESSONNE

Vous vous posez des questions d'ordre juridique au sujet de votre famille, votre logement ou vos biens ? Avez-vous pensé à faire appel à un huissier de justice ? On ne le sait pas toujours, mais l'huissier peut vous aider à faire respecter vos droits en constatant des faits que vous jugez inacceptables.

Et ceci dans bien des domaines de votre vie : mariage, union libre, tutelle, donations, successions, conflits de voisinage... L'huissier constate les faits pour vous et son acte vaut preuve. Pour autant, sa mission ne se résume pas à l'établissement de constats. Il peut aussi introduire une action en justice pour votre compte, vous représenter devant certains tribunaux ou encore se charger de vos recouvrements.

Permanences le 1^{er} jeudi du mois, de 9h30 à 11h30, toujours sur rendez-vous.



VIE QUOTIDIENNE

L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE L'ESSONNE

Cette structure vous propose une information complète juridique, financière et fiscale sur le logement que vous soyez locataire, propriétaire, propriétaire bailleur, ou accédant à la propriété.

L'importance du logement sur les conditions de vie quotidienne des habitants et la multitude des dispositions existantes nécessitent la mise en place d'un organisme ouvert à tous. Sa mission exclusive consiste à diffuser aux usagers confrontés à un problème de logement (financement, relations avec les professionnels de l'immobilier, apports locatifs, copropriété, ...) des informations sur leurs droits et leurs obligations.

Permanences les 2^e et 4^e vendredis du mois de 9h30 à 12h30, toujours sur rendez-vous.

ÉCRIVAIN PUBLIC

Diverses prestations sont assurées :

- Aide à la rédaction de formulaires d'ordre administratif (dossiers d'inscription, déclarations diverses, etc.)
- Rédaction, correction de lettres et courriers de toutes sortes, manuscrits ou dactylographiés.

Permanences les 2^e et 4^e mardis de 9h30 à 11h30, toujours sur rendez-vous.

PERMANENCE SPÉCIALISÉE EN DROIT DU TRAVAIL

Assurée par un ancien conseiller prud'homal, elle permet à toute personne d'obtenir une information juridique précise sur des questions aussi diverses que la durée du travail, la rupture du contrat de travail, les sanctions et le pouvoir disciplinaire... De plus, une aide peut être apportée dans la rédaction du formulaire de saisine du Conseil de prud'hommes.

Permanences tous les vendredis de 14h à 17h sur rendez-vous.



PRESTA DOC CONSULTING

Le juriste répond à toutes les questions liées au droit des étrangers :

- Demande de titre de séjour pour travail,
- Demande de titre de séjour pour soins,
- Demande de titre de séjour pour études,
- Renouvellement de titre de séjour,
- Demande de naturalisation et de nationalité française,
- Demande de réintégration dans la nationalité française,
- Regroupement familial,
- Rédaction des requêtes pour les demandes d'asile et de titre de séjours,
- Demande de visa de retour,
- Demande d'asile auprès de l'OFPRA,
- Aide juridictionnelle,
- Transcription d'acte de mariage, d'extrait d'acte de naissance et de jugement de divorce.

De plus le juriste s'engage à assurer l'accompagnement des usagers auprès de la préfecture et sous préfecture pour les premières demandes de titres de séjour.

Permanences les 2^e et 4^e jeudis du mois de 9h à 12h, toujours sur rendez-vous.

BANQUE DE FRANCE

Le bureau d'accueil et d'information de la Banque de France à Etampes, accueille les particuliers qui souhaitent bénéficier du droit au compte ou exercer leurs droits d'accès aux fichiers d'incidents sur chèques (FCC et FNCI) et crédits (FICP). D'autre part, il :

- Informe les particuliers sur les procédures de traitements du surendettement,
- Reçoit les dossiers de surendettement et tient le déposant informé de l'avancement de son dossier.

Permanences tous les jeudis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, toujours sur rendez-vous au 01 69 36 56 15.

UFC QUE CHOISIR

L'association locale UFC Que Choisir du Val d'Orge forte de 30 bénévoles, est située à St Michel sur Orge (91240).

Deux fois par mois, un conseiller litige de Val d'Orge est présent à la MJD.

L'aide apportée sur votre litige a pour but de vous épauler et vous conseiller dans vos démarches litigieuses.

Permanences les 2^e et 4^e vendredis du mois de 9h à 12h toujours sur rendez-vous.

MEDIAVIP 91

Dans le cadre de la prise en charge des victimes d'infractions pénales, l'association met à votre disposition un accompagnement psychologique. Vous pourrez prendre rendez-vous avec une psychologue spécialisée en victimologie. Elle reçoit les enfants, adolescents et adultes souffrant de traumatisme psychique, en lien avec différents événements tels que les agressions physiques, les agressions sexuelles, les violences conjugales ou les accidents de la circulation.

Permanences tous les jeudis de 13h30 à 17h30, toujours sur rendez-vous au 01 60 78 84 20.

**FAMILLE****L'ASSOCIATION POUR LE COUPLE ET L'ENFANT DE L'ESSONNE**

Créée en 1989 sur le département de l'Essonne, elle a pour objet :

- D'aider les personnes dans l'évolution de leur vie affective, sexuelle, sociale et plus spécialement dans leurs relations familiales et conjugales
- De permettre à la famille d'être un lieu de concertation et de communication entre les parents et enfants,
- D'aider, en cas de rupture du couple parental, les parents séparés à organiser les nouvelles conditions d'exercice de leurs responsabilités et de permettre à l'enfant d'entretenir des relations harmonieuses avec ses deux parents.

LA MÉDIATION FAMILIALE

Elle concerne les liens familiaux au sens large notamment lors des situations de rupture, pour reprendre le dialogue. Trouver des solutions concrètes dans l'intérêt de chacun et plus particulièrement des enfants.

Permanences les 1^{er}, 3^e et 4^e mardis du mois de 8h30 à 12h30 toujours sur rendez-vous au 01 69 81 93 35.

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

1, rue du Coq - 91150 ÉTAMPES

(à côté de la place Saint Gilles - Sortie RN 20 : base de loisirs)

Tél. : 01 69 92 11 70

Ouverte les lundis, mercredis, jeudis et vendredi

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Les mardis de 8h30 à 18h

et jusqu'à 19h les 1^{er} et 3^e mardis du mois (permanences avocats)

Maison de Justice et du Droit



**MAISON DE JUSTICE
ET DU DROIT**
ET PERMANENCES ADMINISTRATIVES
Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Journées continues le Mardi
de 8h30 à 18h00
TEL. 01 69 92 11 70

SERVICES
D'ACCÈS AU
DROIT
FORMATION
INFORMATION
PROFESSIONNELLE

1



Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne

Hôtel communautaire • 76, rue Saint Jacques • ÉTAMPES

www.caese.fr • sur Facebook @LaCAESE